



0 534 273 168

0 561 094 875

<http://www.ville-saint-sauveur.fr>  
[contact@ville-saint-sauveur.fr](mailto:contact@ville-saint-sauveur.fr)

Département de la Haute-Garonne - Arrondissement de Toulouse

**Mairie de SAINT SAUVEUR**  
31790 SAINT-SAUVEUR

Affaire suivie par le service de la Police Rurale  
[policerurale.msts@orange.fr](mailto:policerurale.msts@orange.fr) tel : 05.34.27.92.67/06.16.31.37.39

**INFORMATION A L'ATTENTION DES PARENTS DE L'ECOLE**

**Objet : Accès à l'école et stationnement durant les travaux**

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité de l'accès à l'école Charles MOULY durant les travaux, un arrêté municipal a été pris afin d'interdire l'accès au chantier à toute personne non autorisée. (AM N° 2020-18).

L'espace de stationnement habituellement utilisé par les parents d'élèves de l'école maternelle est **strictement interdit aux véhicules et aux piétons**.

L'accès à l'école du côté de la maternelle sera interdit, même à pied, depuis le parking principal de l'école (P1) et inversement l'accès à l'école élémentaire depuis les parkings 2, 3 et 4 sera interdit même à pied. (*Voir PLAN au dos*).

Parents d'élèves de maternelle, nous vous recommandons d'utiliser les parkings de la maison des associations, de la salle des fêtes et de l'ancien cimetière (P2, P3 et P4 voir le plan au dos). **Un accès piéton a été créé** pour ceux qui arrivent de ces parkings afin de vous faciliter l'entrée côté maternelle.

Les parents ayant des fratries scolarisées en maternelle **et** en élémentaire effectueront l'entrée de leurs enfants en même temps, soit tous par l'entrée maternelle, soit tous par l'entrée élémentaire.

**A noter que l'entrée et la sortie de l'ALAE se fera dorénavant par le côté élémentaire à hauteur du portillon de la cuisine. Il en sera de même pour la sortie et le retour entre 12h00 et 13h30.**

Vous trouverez en pièce jointe le fonctionnement des entrées et sorties des élèves.

Le stationnement sur les places de l'arrêt minute à hauteur de l'arrêt de bus ne sera plus toléré, seul l'arrêt vous sera autorisé le temps **strictement nécessaire** pour permettre de déposer vos enfants.

Nous comptons sur votre compréhension afin de **libérer dès que possible** votre place de stationnement sur l'ensemble des parkings afin de permettre un stationnement plus aisé pour tous.

Nous vous demandons également d'adopter une attitude de vigilance accrue et une **vitesse adaptée** aux abords de l'école.

La municipalité et le garde champêtre restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires. Merci de votre compréhension.

A Saint Sauveur le 21/02/2020

Le Garde Champêtre Territorial



☎  
0 534 273 168

📠  
0 561 094 875

<http://www.ville-saint-sauveur.fr>  
[contact@ville-saint-sauveur.fr](mailto:contact@ville-saint-sauveur.fr)

*Département de la Haute-Garonne - Arrondissement de Toulouse*

**Mairie de SAINT SAUVEUR**  
*31790 SAINT-SAUVEUR*

Christophe DUSSEAU